

SOURCES

Les cahiers de Sources et Rivières du Limousin
N°2

Janvier 2002



Sommaire :

Page 1 : les vœux du président

Page 4 : nouveau bureau, la visite

DOSSIER

Plans d'eau en Limousin (partie I)

Page 5 : première synthèse du groupe de travail : recensement

Page 10 : étangs, une menace pour les farios

Page 13 : concertation et gestion des milieux aquatiques.

Page 17 :
Rubrique en bref

Editorial :

SRL va fêter ses vingt ans

Bonne et heureuse année à tous et bon anniversaire à SRL qui va fêter ses vingt ans.

A l'heure d'une post-modernité dans laquelle fleurissent l'égoïsme et l'irresponsabilité généralisée, il est rassurant de constater que la contestation citoyenne peut s'organiser, particulièrement pour un bien collectif aussi vital que l'eau.

J'espère que cette nouvelle année verra la montée en puissance de SRL. Nous venons de nous doter des moyens nécessaires à une telle ambition : embauche d'un permanent spécialiste de droit de l'environnement, nouveaux locaux, matériel informatique et bureautique pour travailler dans de bonnes conditions.

Après de multiples appels pour une telle professionnalisation gage d'efficacité, nous avons réussi à mettre en place un instrument performant. Je rappellerai simplement qu'en intégrant notre période GPS (Groupement des Pêcheurs Sportifs créé en 1982), SRL a donc maintenant vingt ans d'existence au service de la défense de l'eau. Avec le recul, on peut dire que nous avons connu deux décennies différentes quant à la nature des problèmes rencontrés :

- **les années quatre-vingt** nous voient nous confronter à deux problèmes essentiels : des pollutions industrielles traditionnelles et l'impact des micro centrales hydroélectriques. Nous avons fait avancer sans aucun doute la conscience environnementale par rapport à ces deux types de nuisances et avons même remporté des victoires juridiques appréciables.

- **les années quatre-vingt-dix** vont nous faire connaître une évolution dans les problèmes environnementaux : c'est tout d'abord la prise de conscience des pollutions liées à l'agriculture intensive ou hors-sol ; c'est ensuite la reconsidération des problèmes liés à la filière nucléaire ; c'est enfin la dénonciation du laxisme généralisé à l'égard des créations d'étangs ou de leur exploitation.

Nous sommes donc confrontés depuis plus de dix ans à ces trois types de dossiers : élevages hors-sol, étangs, filière nucléaire. Cela ne signifie pas pour autant que tous les problèmes environnementaux liés à l'eau dans notre région se limitent à ces trois problèmes. Cela signifie que SRL, avec les moyens dont nous disposons, ne pouvait pas prendre en charge d'autres types de dossiers, ce qui posait, comme toujours, le problème de notre masse critique et de notre organisation interne. Avec notre réorganisation nous entendons donc d'une part affermir notre stratégie sur les trois dossiers précédents et d'autre part diversifier notre action.

- **par rapport aux élevages industriels**, du contentieux est engagé. Néanmoins, devant le risque de multiplication des demandes de création de nouvelles installations classées, il nous a semblé urgent de réorienter notre stratégie en portant le dossier au niveau politique. Nous allons donc essayer d'impulser un vaste débat public avec tous les acteurs concernés autour du thème de la légitimité de l'implantation de porcheries industrielles en Limousin.

- **par rapport à la filière nucléaire**, notre action judiciaire contre COGEMA suit son cours et a même retenu l'attention des médias à la suite de la convocation de la Présidente de l'entreprise par le juge d'instruction. Souhaitons que ce dossier aboutisse, non pas pour nous, mais pour nos enfants.

- **en ce qui concerne les étangs** (voir notre dossier), nous avons mené également avec succès des actions contentieuses ponctuelles, mais il faudra certainement mettre en place une action pour régler ce problème à un niveau plus global.

A côté de ces dossiers, l'activité de SRL va s'élargir et il va falloir organiser une telle diversification autour des pôles suivants :

- **contrats de recherche** : nous répondons à l'heure actuelle à une commande de l'Office International de l'Eau sur la création d'un label eau Massif Central. A côté d'Antoine, nous avons dû renforcer l'équipe, avec le recrutement de Kathleen Monod, juriste spécialisée en Droit de l'environnement.

Si ce contrat soutenu également par la DATAR se poursuit, nous ferons appel aux compétences d'Hervé Gilliard, membre de SRL, qui vient de soutenir brillamment sa thèse de doctorat d'Etat en économie et qui est spécialiste en évaluation environnementale (voir le résumé de sa thèse dans ce numéro).

- **enseignement** : Antoine assure déjà un cours de Droit de l'environnement à la Faculté des sciences de Limoges (maîtrise de chimie). Nous pensons pouvoir développer cette activité d'éducation à l'environnement à d'autres niveaux : écoles, lycées, BTS...

- **vulgarisation** : nous allons tout d'abord essayer de professionnaliser un peu notre revue qui apparemment connaît un réel succès et répond à un vrai besoin d'information de la part de nos adhérents. Nous avons également pris en stage un étudiant en DEA de droit de l'environnement (deux mois) qui réalisera une plaquette d'information sur le droit de l'urbanisme : que faire d'un point de vue juridique dans telle ou telle situation ? Nous continuerons ultérieurement avec le droit de l'environnement.

- **base de données** : nous poursuivrons bien-sûr les excellents travaux initiés par notre groupe de travail en les adaptant aux demandes nées de nos dossiers. Nous mesurons régulièrement les lacunes dans l'information environnementale concernant les milieux aquatiques.

- **participation à des commissions officielles** : nous sommes de plus en plus sollicités. Il faudra choisir les lieux stratégiques où il faut être présent.

Je terminerai en faisant à nouveau appel à la vigilance de nos adhérents et éventuellement à leur implication : pour des alertes ponctuelles face à un problème environnemental ; pour devenir correspondant de l'association sur le terrain pour chacun des trois départements de notre région ; pour s'investir dans un dossier particulier.

Merci à tous ceux qui contribuent au succès de SRL et continuons l'action.

Le président,
Jean-Jacques Gouquet

Nouveaux bureaux, la visite...

Au cœur de l'ancien quartier de la boucherie, la Maison de la Nature est abritée dans un magnifique bâtiment à colombages.

Sources et Rivières du Limousin se trouve donc aujourd'hui plus proche de la fédération régionale Limousin Nature Environnement et de son centre de documentation.

La maison de la nature abrite également d'autres associations telles que la SEPOL, l'arbre à l'estre ou le GMHL.

C'est au quatrième et dernier étage de la Maison de la Nature que vous trouverez le bureau de Sources et Rivières du Limousin.

Grâce au soutien financier de la Région et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, ces bureaux sont aujourd'hui entièrement équipés.

DOSSIER

Plans d'eau en limousin, pas si naturels que ça ?

Premier bilan de l'étude menée par SRL sur le sujet. Nous vous proposons ici un tour d'horizon de la situation limousine : du recensement aux effets de leur multiplication, illustré par le cas de la truite.

10 000 plans d'eau recensés en Limousin, dont 4 500 pour la seule Haute-Vienne,
(source DIREN).

Le nombre est impressionnant, et laisse perplexe. Comment a-t'on pu laisser faire cela ? Pourquoi un tel engouement pour ces étendues d'eau dormante? Où sont-ils situés exactement, et quelles sont les inévitables conséquences d'une telle multiplication? De quand date cette prolifération?

C'est pour tenter d'apporter des réponses à ces questions que Sources et Rivières du Limousin a constitué un groupe de travail « plans d'eau ».

Après plusieurs années de recherches et de recensement, c'est sur un bilan que ce groupe travaille.

Un autre groupe de travail a par ailleurs été créé pour réaliser une synthèse des effets écologiques négatifs connus et reconnus d'une telle prolifération sur les milieux.

Etangs en limousin, une réalité historique ?

(source : *le limousin côté nature*, publication des espaces naturels du limousin, page 34 par Philippe Combrouze ; Sources et Rivières du Limousin)

Il convient avant tout de replacer le débat dans une réalité historique.

Le limousin n'est pas une région naturellement riche en étangs.

Les plus vieux étangs du limousin remontent au Moyen Age, ils ont été construits par des religieux soucieux de se procurer le poisson nécessaire à leur alimentation chrétienne.

Ces vieux étangs sont souvent des chefs-d'œuvre d'architecture. Plusieurs fois centenaires, ils ont su défier le temps, le gel et les crues avec un succès que n'ont pas toujours leurs nombreux successeurs.

La véritable explosion du nombre des étangs en limousin est récente. Concomitante au développement d'une société de loisirs, elle date, au plus, des trois dernières décennies.

C'est pourquoi Sources et Rivières du Limousin a choisi d'orienter ses recherches sur cette période.

Choix méthodologiques :

La recherche a été effectuée sur des cartes IGN, les plus anciennes que nous ayons pu trouver datant des années 60 (1964 et 1965) ou 70 (1974 et 1975). Les plus récentes s'échelonnent entre les années 80 et 85; une seule carte date de 1995. L'évolution de l'implantation des étangs sur le secteur choisi s'étale donc sur une période de 10 à 20 ans. L'image finale est celle de la fin des années 1980, et remonte déjà à une quinzaine d'années, ce qui laisse supposer que depuis, le nombre de plans d'eau ait encore augmenté.

Pour plus de clarté, les recherches ont été orientées sur un bassin considéré comme représentatif de la situation.

Il s'est avéré judicieux de choisir la tête de bassin de la Vienne, et ce pour plusieurs raisons:

- Ce secteur est presque exclusivement en première catégorie, ce qui signifie, a priori, des eaux courantes, de bonne ou de très bonne qualité, sur un secteur pratiquement dépourvu de pollution industrielle.
- C'est une région essentiellement consacrée à l'élevage, on peut donc la considérer comme moins directement touchée par les polluants d'origine agricole.
- Le paysage hydrographique est varié, avec d'un côté le Thaurion et la Maulde, constellés de barrages, et de l'autre, la Combade, à laquelle nous avons adjoint la Briance, qui en sont totalement dépourvus.
- Ces cours d'eau sont à cheval sur les trois départements du Limousin, ce qui favorise une vision plus globale.
- Ils appartiennent à des écosystèmes relativement fragiles, si l'on considère notamment le plateau des Millevaches, dont la Vienne est issue, très sensibles aux variations de pluviométrie.
- C'est enfin un secteur privilégié, un des derniers bastions de la truite fario en Haute-Vienne. Ce poisson, qui s'est extrêmement raréfié dans le département, est l'indicateur de référence d'une tête de bassin en bonne santé. Or, depuis quelques années, les populations de farios accusent de sévères diminutions sur un certain nombre des cours d'eau étudiés.

Recensement des plans d'eau : premier bilan.

Première constatation: Le nombre de plans d'eau a quasiment doublé en 15 ans!

Deuxième constatation: Il y avait déjà, en 1985, 814 plans d'eau implantés sur la tête de bassin de la Vienne!

Sur ce secteur que l'on pourrait croire relativement épargné, se trouve pratiquement 1/10ème des étangs du Limousin. Et pour une moitié d'entre eux, l'implantation est récente (20-25 ans en moyenne).

Les études relatives aux étangs, leur impact sur le milieu, leur incompatibilité avec l'écosystème du chevelu, et le gaspillage d'eau qu'ils génèrent en périodes chaudes mettent en évidence la catastrophe écologique que représente une telle prolifération d'étangs.

Pour compléter ce bilan, il faut ajouter deux éléments :

1) Une grande partie du bassin de la Vienne est déjà fragilisée par l'implantation de dix-neuf barrages EDF : 5 sur le Taurion, 8 sur la Maulde, 4 sur la Vienne proprement dite, et 2 autres sur le détournement d'une partie des eaux de la Vienne afin d'alimenter Vassivière.

Conséquences : le débit de la Vienne de Servières jusqu'au confluent avec la Maulde est artificiellement réduit tout au long de l'année, et ce avec le lot de conséquences qu'entraîne un débit "réservé".

A l'inverse, le débit de la Maulde, cascading de barrage en barrage, est artificiellement fort tout au long de l'année, avec des lâchers d'eau extrêmement violents, eux aussi non sans conséquences sur le milieu en aval.

Le Taurion suit le même schéma que la Vienne.

En fait, le débit de la Vienne redevient "normal" après la confluence du Taurion, à l'amont du barrage du Palais.

2) Pour autant que nous ayons pu le constater, la grande majorité des étangs sont en barrage sur le ruisseau, et ce sont les plus nocifs! (voir p.11). En effet, sur le secteur étudié, seuls 146 étangs semblent construits sur source, soit 18%. Un certain nombre sont classés sans affluent, ce qui bien sûr ne nous permet pas de savoir si c'est une conséquence de l'implantation de l'étang ou pas...

Il convient enfin, pour se faire une idée complète de la situation, de considérer le cas de la Combade et de la Briance, deux cours d'eau vierges de toute implantation EDF, qui ont vu comme les autres le nombre d'implantations d'étangs doubler, (le nombre de plans d'eau est extrêmement important pour l'ensemble du bassin de la Briance!). Selon les pêcheurs de truites, et selon les résultats des pêches électriques pratiquées par les gardes du CSP, la population de salmonidés, lesquels sont un excellent critère de reconnaissance de la qualité de l'eau, a subi une nette dégradation.

Loin des photos publicitaires des dépliants édités par la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne, voilà l'image de la partie amont du bassin de la Vienne :

Une tête de bassin bien maltraitée, avec un chevelu constellé (de poux) d'étangs, avec près de vingt grands barrages qui tronçonnent ses plus belles portions de rivières, et instaurent des débits artificiels presque partout, un gaspillage d'eau monumental, une dégradation de l'eau générale et constante. Ceci est bien loin de ce que l'on est en droit d'attendre d'un secteur essentiellement classé en 1ère catégorie piscicole, exempt de toute pollution industrielle et relativement préservé de pollutions d'origine agricole.

Etude réalisée par Henri Roudil, Alain Gaillard, et Alain Chatard.

DE LA NOCIVITE DES ETANGS POUR LES TRUITES SAUVAGES

10 000 PLANS D'EAU RECENSES EN LIMOUSIN; 4 500 POUR LA SEULE HAUTE-VIENNE.

(source DIREN)

Face à ces chiffres impressionnants, les pêcheurs de truites ont constaté depuis déjà un certain nombre d'années une diminution importante des populations de truites fario, alors que le paysage halieutique est essentiellement de première catégorie.

Or, les recherches menées par des membres de S.R.L ont mis en évidence le doublement du nombre d'étangs sur le secteur étudié, et ce en une dizaine d'années.

Qu'en est-il des effets néfastes des plans d'eau ?

Penchons nous sur le cas des étangs.

Les étangs vont présenter globalement les mêmes nocivités que les grands barrages (voir Sources n°1), mais sur un secteur encore plus fragile, les têtes de bassin, à savoir toutes les parties amont des ruisseaux et rivières. D'autre part, leur multiplication relativement récente sur ces secteurs amène à penser qu'ils sont la principale cause de la disparition progressive de la fario.

Quelques chiffres nous éclairent: sur le secteur étudié par le groupe de travail de S.R.L, c'est à dire le haut-bassin de la Vienne, (comprenant donc les bassins de la Maulde, du Thaurion, de la Combade) auquel fut adjoint le bassin de la Briance, nous avons relevé environ 400 plans d'eau dans les années 60-70, et environ 800 au début des années 80.

Il semble évident qu'une telle profusion ne peut pas être sans conséquences sur l'environnement.

Que sait-on sur les nocivités des étangs?

On distinguera ici les trois catégories possibles d'étangs, à savoir :

- les étangs sur sources,
- les étangs en dérivation,
- les étangs en barrage sur le cours d'eau.

1.Sur source :

(18% des plans d'eau) Ce type d'étang a généralement été créé à l'emplacement d'une mouillère, réserve d'eau "semi-souterraine" contribuant à maintenir les débits pendant l'étiage. Le petit ru qui naissait à cet endroit disparaît, ou du moins se retrouve considérablement diminué, du fait de la perte d'eau résultant de l'évaporation. De ce fait, les étangs contribuent à aggraver les sécheresses.

Ajoutons à cela le réchauffement de l'eau, dont les conséquences sont lourdes pour les salmonidés, incapables de supporter une température de plus de 20°C. Or, les relevés de température effectués à l'amont et à l'aval d'un étang, en été, montrent des différences de 10 à 12°, ce qui implique forcément des eaux trop chaudes pour l'habitat de la truite sauvage.

2.En dérivation:

(difficiles à reconnaître sur cartes IGN, mais certainement peu nombreux) Ce type d'étang est créé par le détournement d'une partie d'un cours d'eau.

Bien entendu, les mêmes problèmes se posent pour ces étangs-là:

- Réchauffement de l'eau.

- Évaporation.

- Diminution du débit aval.

Mais d'autres inconvénients se greffent à cela :

Il y a création d'un petit débit réservé, avec les inconvénients déjà évoqués, et des risques de tarissement en période de sécheresse.

Il y a très souvent un peuplement piscicole artificiel de poissons de deuxième catégories (carpes, cyprinidés, carnassiers,...) qui, un jour ou l'autre, vont se retrouver à l'aval, vont aussi parvenir à coloniser l'amont, et vont contribuer à faire reculer les populations de farios.

3. En barrage sur le cours d'eau:

(la grosse majorité des étangs!) On retrouve évidemment:

- Le réchauffement de l'eau.

- L'évaporation.

- La diminution du débit aval.

- L'introduction d'espèces indésirables

En outre, la circulation des salmonidés ,vers l'amont ou vers l'aval est impossible (comme pour un barrage de 50m de haut).

A l'instar des grands barrages, les étangs eux aussi doivent être vidangés. Eux aussi accumulent des boues. A une échelle plus réduite, les conséquences sont aussi graves:

Les frayères sont envasées, les caches obstruées, la micro-faune et les juvéniles sont étouffés.

Bien que moins spectaculaire que la vidange ratée d'un grand barrage E.D.F, la somme de toutes les vidanges manquées ou plus ou moins bien faites est certainement aussi meurtrière, et les conséquences beaucoup plus irrémédiables, étant donnée la fragilité de ces milieux-là. Et ce d'autant plus que les têtes de bassin sont maintenant "cloisonnées" en raison du nombre important d'étangs qui s'y sont implantés.

On a donc vu se créer, d'année en année, de petits secteurs stériles. Aux vues de la multiplication des étangs, ces petits secteurs stériles sont devenus grands, et c'est ainsi que des ruisseaux entiers ont vu leur population de truites diminuer, puis disparaître. Le secteur aval de la grande rivière n'a pu que subir le contre-coup : les zones de fraie n'étant plus accessibles, ou détruites, la concurrence des autres espèces devenant plus forte, et les conditions de vie étant moins bonnes, les truites disparaissent.

DES SOLUTIONS?

Il existe bien sûr des normes, tendant à améliorer « l'anormal ».

Le moins, système d'évacuation permettant l'écoulement des eaux plus froides du fond, en est une. Certes une nuisance est supprimée, mais ce n'est jamais qu'un emplâtre sur une jambe de bois! C'est l'existence même des étangs dans les secteurs de 1ère catégorie qui est en cause.

L'argument "réserve d'eau" n'est aucunement justifié, bien au contraire, que ce soit vis à vis des mouillères ou tourbières qu'ils ont parfois remplacés, ou de la perte d'eau qu'ils engendrent pour les débits aval en période d'étiage.

Si ce n'est pour les éleveurs ayant l'utilité d'abreuvoirs, ou pour constituer des réserves anti-incendies, les étangs n'ont d'autre but que de satisfaire le plaisir personnel et parfois financier de leur propriétaire.

A l'opposé, ils n'offrent pas non plus une quelconque sécurité en période de fortes précipitations, bien au contraire, leurs digues parfois fragilisées, par exemple par les ragondins, pouvant céder et amplifier d'éventuelles inondations.

Les personnes qui ont un jour décidé de faire leur étang n'ont-elles jamais imaginé les conséquences d'une telle création ?

les pouvoirs publics ont accordé les autorisations avec beaucoup de légèreté, et n'ont commencé à s'en soucier que depuis peu!

Il conviendrait maintenant d'être ferme avec ceux qui ont passé, passent ou essaieront de passer outre l'autorisation de création d'un étang.

Alain Gaillard

SRL

Concertation et gestion des hydrosystèmes :

Par Hervé Gilliard

Hervé Gilliard, membre du bureau de SRL, a soutenu brillamment une thèse en économie de l'environnement intitulée « **La gestion de la qualité des hydrosystèmes : la concertation décentralisée** » le 5 décembre 2001 à l'Université de Limoges. Ce travail s'est effectué sous la co-direction de notre président, Jean-Jacques Gouguet, qui a comme autre qualité (professionnelle cette fois-ci) d'être Maître de Conférences en sciences économiques à l'Université de Limoges, et de Claude Lacour, Professeur en sciences économiques à l'Université Montesquieu – Bordeaux IV.

L'auteur vous en présente un résumé.

Dans cette thèse, nous avons proposé de montrer en quoi la concertation décentralisée permet d'aboutir à une meilleure gestion de la qualité des eaux par le règlement des conflits d'usage liés à la ressource et la prise en compte des multiples fonctions que remplissent les cours d'eau.

Les enjeux de la concertation

« L'hydrosystème rivière » peut être appréhendé comme un bien collectif. Il se caractérise en effet par une forte interdépendance entre les usages. Cela peut se traduire par des nuisances que certaines utilisations produisent sur une ou plusieurs autres utilisations (comme par exemple au travers de l'altération des fonctions d'auto-épuration du milieu). Cela peut également se traduire par une concurrence entre usages. Ces phénomènes conduisent à poser la question du dispositif de coordination des usages le mieux adapté. En France, dans le domaine de la gestion de l'eau, les procédures de coordination collective et décentralisée, s'appuyant sur la concertation entre les différentes parties prenantes, occupent une place centrale (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les contrats de rivière...).

Sur la base de ce constat, nous avons proposé dans un premier temps d'examiner l'opportunité de la concertation décentralisée.

L'objectif de cette forme de gestion consiste à conduire un ensemble d'acteurs aux intérêts divergents -usagers, associations, élus, pouvoirs publics- à s'entendre et à adhérer

durablement à des règles organisant les responsabilités de chacun pour résoudre les problèmes touchant un hydrosystème spécifique. L'analyse d'une procédure particulière de concertation décentralisée française, les contrats de rivières, nous a permis d'apprécier dans quelle mesure un tel objectif est effectivement réalisé.

La « responsabilisation » progressive des acteurs

Au-delà de la diversité des situations (périmètre territorial, type de dysfonctionnements, implication et représentativité des acteurs), plusieurs facteurs, et leurs interrelations, participent de façon significative à la « responsabilisation progressive » des acteurs concernés. Un premier élément concerne la qualité du processus d'élaboration du contrat. L'idée est que l'implication durable des acteurs est d'autant plus probable qu'il existe un niveau d'interaction minimal entre les systèmes de valeurs et les intérêts des différents protagonistes. Ce niveau d'interaction est nécessaire à la manifestation d'un apprentissage collectif et de comportements de coopération. Un second élément majeur a trait aux mécanismes permettant de pallier la faible portée juridique des contrats de rivière, tels que : les relations de confiance, pouvant notamment être expliquées par l'existence d'antécédents communs (comme par exemple les expériences de coopération précédemment entreprises sur le périmètre du contrat de rivière) ; la qualité de l'engagement des partenaires financiers publics. A propos de ce dernier aspect se pose évidemment la question de l'information dont doivent disposer les pouvoirs publics lors de la phase de mise en œuvre du contrat. Pour des raisons d'efficacité budgétaire, il est par exemple indispensable que les aides financières publiques octroyées aux opérations de dépollution soient ajustées aux efforts respectifs des différents usagers concernés. Cette nécessité implique de connaître certaines de leurs caractéristiques propres. Ainsi, moyennant la réunion d'un ensemble de conditions, la concertation décentralisée assure une meilleure prise en compte du caractère multi-usages de « l'hydrosystème rivière ».

La mesure monétaire de la valeur des fonctions des cours d'eau : pour une concertation plus efficace

Comme la Loi sur l'Eau de 1992 le sous-entend en édictant le principe de gestion équilibrée*, « l'hydrosystème rivière » doit être considéré comme un actif multi-fonctions (support de rejets, refroidissement, force motrice, support d'activités de pêche, d'activités nautiques, fonctions écologiques...).

* D'après ce principe, la gestion de l'eau doit parvenir à un équilibre visant plusieurs objectifs : préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, protection contre toute pollution, développement et protection de la ressource de manière à satisfaire ou à concilier les différents usages, les intérêts liés à la protection et les intérêts économiques.

Cela nécessite de disposer de repères tangibles sur la valeur de ces fonctions. Dans cette perspective, le recours aux méthodes économiques d'aide à la décision peut offrir une base objective aux procédures de concertation. En effet, ces techniques, en fournissant un « prix » aux actifs naturels, offrent des repères visibles pour améliorer l'arbitrage entre les différentes fonctions de l'hydrosystème et ainsi conduire à un partage équilibré entre les différents usages. Pour que ces repères monétaires -ces « prix »- soient intégrés de façon effective dans la décision, il apparaît toutefois nécessaire que les résultats de l'expertise soient transparents et partagés par les différents acteurs. Ainsi, dans un second temps, nous nous sommes

interrogé sur la validité de la mise en forme de l'information en termes monétaires pour améliorer la gestion de la qualité des hydrosystèmes.

Pour étayer cette réflexion, nous nous sommes appuyé sur un cas pratique. Nous avons proposé, par l'intermédiaire d'une technique d'estimation monétaire, « la méthode d'évaluation contingente », d'apprécier « la valeur de préservation » suscitée par la poursuite du programme de réintroduction du saumon atlantique dans le Bassin de la Dordogne. Il s'agit de donner une expression monétaire à deux types de valeurs : la valeur rattachée à la possibilité d'un usage futur probable, en l'occurrence la pêche de loisirs ; la valeur relevant de la simple existence de la ressource. Pour ce faire, deux populations ont été interrogées : les pêcheurs à la mouche ; les résidents du département de la Corrèze. Notons que le programme de réintroduction s'inscrit dans un contexte de gestion concertée. Au début des années 1990, à l'issue d'un sommet de négociation, l'ensemble des acteurs de la vallée se sont entendus sur une Charte établissant des règles d'usage vis-à-vis de l'hydrosystème. Dans ce contexte multi-acteurs, nous avons donc proposé d'examiner dans quelle mesure les résultats de notre travail d'estimation peuvent servir de critères effectifs d'aide à la décision.

Vers une meilleure connaissance de la valeur des fonctions des cours d'eau

A une échelle globale, pour les deux populations concernées, les valeurs monétaires obtenues sont largement expliquées d'une part par le souci de transmettre un patrimoine naturel aux générations à venir, d'autre part par la volonté de préserver la ressource pour elle-même.

Une analyse plus détaillée des réponses offre toutefois un autre éclairage. La proportion des personnes n'ayant pas souhaité contribuer monétairement à la poursuite du programme de réintroduction, tout en y attachant de l'intérêt, est significative : elle est équivalente à 30% sur l'ensemble des deux échantillons. Une partie de ces réponses peut être interprétée comme une impossibilité d'exprimer, par l'intermédiaire d'une échelle de mesure monétaire, certaines motivations. Nous pensons principalement aux motivations relevant de considérations morales.

Ainsi, la technique de l'estimation monétaire n'est pas adaptée pour rendre compte de l'ensemble des valeurs suscitées par une ressource naturelle collective telle que le saumon atlantique. En ce sens, la proposition consistant à compléter cette méthode économique d'aide à la décision par la mise en place d'un groupe de discussion entre citoyens nous paraît pertinente. Elle peut en effet permettre d'améliorer la connaissance sur la valeur des différentes fonctions du milieu naturel aquatique, et ainsi fournir des points de repères aux acteurs pour voir si, entre autres, les efforts consentis pour améliorer la qualité de « l'hydrosystème rivière » sont suffisants.

Pour une gestion soutenable de l'eau

Au final, notre travail permet une meilleure appréhension de l'intérêt d'un modèle de gestion de l'eau fondé sur la participation des usagers, de la société civile et, plus globalement, des citoyens. Par les améliorations qu'ils proposent d'apporter à ce modèle, nos travaux contribuent à la réflexion actuelle portant sur la mise en œuvre du développement soutenable dans le domaine de l'eau.

RUBRIQUE EN BREF

Nouveau logo, nouvelle peau :

Le changement de logo de Sources et Rivières ne vous aura pas échappé.

La truite fario, emblème des rivières de qualité est aujourd'hui aussi celle de SRL, grâce à Félix Morel, infographiste limousin, que nous remercions de sa griffe.

Nouvelle recrue :

Kathleen Monod, juriste spécialisée en droit de l'environnement intègre l'association pour deux mois.

Cette seconde salariée travaille en décembre et janvier 2002 notamment à la mise en place d'un label eau sur le territoire du massif central.

Cette fonction fait suite à une commande de l'Office International de l'Eau qui a fait appel à nos compétences.

Bienvenue et bon courage à elle.
(enfin une présence féminine !)

Porcheries, ça continue :

Sources et Rivières du Limousin se mobilise plus que jamais contre l'implantation de porcheries industrielles (sur caillebotis comme sur paille en milieu très sensible) sur les territoires qui font la richesse de notre région.

En liaison avec l'ADEV (Association de défense des eaux et vallées), quatre dossiers sont en cours, principalement en Creuse.

Il est primordial de rester vigilant, en attendant peut-être un débat régional sur la question, qui nous paraît essentielle à la survie de nos espaces remarquables.

COGEMA, le dossier refait surface :

Une autre information qui ne vous aura pas échappé : la présidente de la Cogéma, Anne Lauvergeon a été entendue le 12 novembre dernier, en tant que témoin assisté, par le juge d'instruction du Tribunal de Limoges saisi du dossier.

Cette convocation fait suite à la plainte déposée par SRL en mars 1999 pour pollution, mise en danger d'autrui, abandon et dépôt de déchets. Pour mémoire, cette plainte concerne l'ensemble des sites miniers de la Cogéma.

La presse a largement relayé cette information puisque SRL a été sollicitée par Le Populaire du Centre (15/11), le journal national Aujourd'hui (17/12), France 3, ...

Le dossier suit donc son cours, SRL se félicite du travail conduit par le juge d'instruction.

Sources et Rivières du Limousin

Maison de la nature
11 rue Jauvion
87 000 Limoges
Tél./fax. : 05.55.77.14.64
E-mail : srl.limoges@libertysurf.fr

Association agréée pour la protection de l'environnement au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement

Affiliée à Limousin Nature Environnement
Affiliée à France Nature Environnement

Ce bulletin d'information trimestriel modeste mais génial, à destination des adhérents, est édité irrégulièrement par l'association Sources et Rivières du Limousin.

Directeurs de la publication : JJ Gouguet et B. Drobenko

Conception et réalisation : Antoine Gatet

*Reproduction strictement interdite sans autorisation de l'association
Impression par nos soins.*